

Pôle patrimoine et cadre de vie  
Direction études et travaux des espaces publics  
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DÉLIBÉRATION N°DEL2025\_013**  
**SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2025**

**13 - PARKING MUTUALISÉ INTECHMER/SITE RENATURÉ  
DE COLLIGNON  
CONVENTION DE FINANCEMENT D'AMÉNAGEMENT  
DE 114 PLACES DE STATIONNEMENT RUE DE LA MER**

La Communauté d'Agglomération Le Cotentin a engagé un programme de rénovation et d'extension du site d'Intechmer et dans ce cadre elle a déposé un permis de construire prenant en compte les enjeux de stationnement.

En parallèle, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin a décidé d'engager des travaux d'aménagement et de renaturation du bord de mer du site de Collignon.

Dans le cadre du projet de rénovation du site d'Intechmer, la Ville et l'Agglomération se sont concertées afin de concevoir une mutualisation des espaces de stationnement entre ces deux projets. Compte tenu de la concomitance des projets et des temporalités différentes d'usage des stationnements d'Intechmer et de Collignon, l'enjeu est de limiter l'imperméabilisation du site.

En cohérence avec l'accès futur au bâtiment d'Intechmer, la Ville et l'Agglomération se proposent de mutualiser les stationnements dans un parking de 114 places au Sud d'Intechmer.

Une convention entre la Ville et l'Agglomération prévoit les modalités, le co-financement du parking mutualisé de 114 places de stationnement au Sud d'Intechmer sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin réalisés par la Ville, avec la participation financière de l'Agglomération.

**Répartition et conditions financières**

Dans le cadre de son permis de construire pour la rénovation/extension d'Intechmer, l'Agglomération a une obligation de réaliser 47 places de stationnement. Après les travaux, il n'y aura plus de places de stationnement sur la parcelle d'Intechmer. L'Agglomération financera 30 places du futur parking et la Ville 17, correspondantes aux 17 places supprimées à l'Est afin de réaliser le cheminement nord-sud dans le projet d'aménagement de Collignon.

Au vu des enjeux de ces deux projets, il a été convenu entre les deux collectivités de mutualiser la réalisation du stationnement de cette zone en actant une répartition de financement de l'équivalent de 30 places sur les 114 prévues ainsi que la réalisation d'un réseau basse tension pour la mise en œuvre future par l'Agglomération de bornes de recharges pour véhicules électriques.

Ainsi, il a été convenu, que :

- la Ville et l'Agglomération paieront leur part de l'aménagement lié à leurs compétences et responsabilités respectives,
- la maîtrise d'ouvrage des stationnements sur le parking Sud du site d'Intechmer sera portée par la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,
- la part financière sera figée au vu de la validation des estimations de l'avant-projet de la renaturation du site de Collignon.

La répartition financière correspond à :

<b>PARKING SUD</b>	
montant HT (estimation DPGF AVP) 114 places	371 280,75 €
montant TVA	74 256,15 €
montant TTC	445 536,90 €
<b>PARTICIPATION Communauté d'Agglomération Le Cotentin</b>	
montant HT (30 places)	96 513,36 €
basse tension (demande Cotentin)	4 530,00 €
montant HT (30 places + réseau)	101 043,36 €
montant TVA	20 208,67 €
montant TTC	121 252,03 €

Une avance de 20 % du montant de la participation accordée par l'Agglomération sera versée à la signature de la convention et deux acomptes maximum successifs pourront être versés. L'appel de fonds se fera au moment du lancement des consultations de travaux.

Les travaux du parking devront être réalisés au plus tard à la livraison du bâtiment neuf du site d'Intechmer.

Le conseil municipal est invité à :

- signer avec l'Agglomération Le Cotentin la convention de financement d'aménagement de 114 places de stationnement rue de la Mer pour le parking mutualisé Intechmer/site renaturé de Collignon,
- autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : <b>19h43</b>		Nombre de votants : <b>54</b>	
Pour : <b>54</b>	Contre : <b>0</b>	Abstention : <b>0</b>	NPPV : <b>0</b>

Le Président de Séance,  
**Benoit ARRIVE**

Le Secrétaire de Séance,  
**Sylvie LAINÉ**

Ville de Cherbourg-en-Cotentin  
Département de la Manche  
**Conseil municipal du 5 février 2025**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :  
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 42  
Date de la convocation et de son affichage : 23 janvier 2025

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-cinq, le cinq février** à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 23 janvier 2025 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

**PRÉSENTS**

AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Nouredine - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - FRANÇOISE Bruno (mandataire TARIN Sandrine jusqu'à son arrivée 20h07) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin (mandataire LAINÉ Sylvie jusqu'à son arrivée 17h38) - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LEMOIGNE Sophie - LEMOINE Morgan - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (arrivée à 17h41 et départ à 20h07) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUILLÉ Maurice - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas

**ABSENTS EXCUSÉS**

AMBROIS Anne a donné procuration à SIMONIN Philippe  
BRANTONNE Pascal a donné procuration à PECORARO Yvonne  
BROQUAIRE Guy a donné procuration à LEMOINE Morgan  
DUVAL Karine a donné procuration à RONSIN Chantal  
FAGNEN Sébastien a donné procuration à LEFRANC Bertrand  
HÉBERT Karine a donné procuration à HÉRY Sophie  
HUREL Karine a donné procuration à HULIN Bertrand  
ISOIRD Valérie a donné procuration à MARTIN Patrice  
LELONG Gilles a donné procuration à Stéphanie COUPÉ  
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric  
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit  
VARENNE Valérie a donné procuration à PLAINEAU Nadège

**ABSENTE**

HAMON-BARBÉ Françoise

---

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

### Délibération n° DEL2024\_163

**OBJET : Réhabilitation Intechmer - Convention de financement relative au projet d'aménagement de 114 places de stationnement rue de la Mer et renaturation du site Collignon**

#### Exposé

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a engagé un programme de rénovation-extension du site d'Intechmer et dans ce cadre elle a déposé un permis de construire prenant en compte les enjeux de stationnement.

En parallèle la commune de Cherbourg-en-Cotentin a décidé d'engager des travaux d'aménagement de renaturation du bord de mer du site de Collignon.

Dans le cadre du projet de rénovation du site d'Intechmer, la Ville et l'Agglomération se sont concertées afin de concevoir une mutualisation des espaces de stationnements entre les projets d'Intechmer et du schéma d'aménagement de la zone de Collignon.

En effet, compte tenu de la concomitance des projets et des temporalités différentes d'usage des stationnements d'Intechmer et de Collignon, l'enjeu est de limiter l'imperméabilisation du site et les zones de stationnements inutiles dans un objectif de sobriété foncière et d'aménagement d'une transition douce vers le littoral.

En cohérence avec l'accès futur au bâtiment d'Intechmer, la Ville et l'Agglomération se proposent de mutualiser les stationnements dans un parking mutualisé au Sud, dont la contenance est contrainte par la présence de la zone humide, mais adapté aux besoins réels.

Une convention entre la Ville et l'Agglomération prévoit les modalités le co-financement du projet de parking mutualisé d'aménagement de 114 places de stationnement boulevard de la mer et renaturation du site Collignon sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin réalisés par la Ville, avec la participation financière de l'Agglomération.

#### **Répartition et conditions financières**

Dans le cadre de son permis de construire pour la rénovation/extension d'Intechmer l'Agglomération a une obligation de réaliser 47 places de stationnement. Dans ce cadre, l'Agglomération en financera 30 et la Ville 17, correspondantes aux 17 places supprimées à l'Est pour la réalisation du cheminement piéton.

Au vu des enjeux de ces deux projets, il a été convenu entre les deux collectivités de mutualiser la réalisation du stationnement de cette zone en actant une répartition de financement de l'équivalent de 30 places sur les 114 prévues ainsi que la réalisation d'un réseau futur pour la mise en œuvre de bornes de recharges pour véhicule électrique.

Ainsi, Il a été convenu, que :

- la Ville et l'Agglomération paieront leur part de l'aménagement lié à leurs compétences et responsabilités respectives,
- la maîtrise d'ouvrage des stationnements sur le parking Sud du site d'Intechmer serait portée par la commune de Cherbourg-en-Cotentin,
- la part financière serait figée au vu de la validation des estimations de l'AVP de la renaturation du site de Collignon.

La répartition financière correspond à :

<b>Parking sud</b>	
montant HT (estimation DPGF AVP) 114 places	371 280,75 €
montant TVA	74 256,15 €
montant TTC	445 536,90 €
<b>PARTICIPATION Communauté d'Agglomération du Cotentin</b>	
montant HT (30 places)	96 513,36 €
basse tension (demande Cotentin)	4 530,00 €
montant HT (30 places + réseau)	101 043,36 €
montant TVA	20 208,67 €
montant TTC	<b>121252,03 €</b>

Une avance de 20% du montant de la participation accordée par l'Agglomération sera versée à la signature de la convention et deux acomptes maximum successifs pourront être versés. L'appel de fond se fera au moment du lancement des consultations de travaux.

Les travaux du parking devront être réalisés au plus tard à la livraison du bâtiment neuf du site d'Intechmer.

### **Délibération**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 2017-123 du 29 juin 2017 relative à la prise de compétence « Enseignement Supérieur et Recherche »,

**Vu** la délibération n° DEL2019\_057 du 27 juin 2019 relative au Schéma local de l'enseignement supérieur et de la recherche du Cotentin,

**Le conseil communautaire** a délibéré (Pour : 169 - Contre : 1 - Abstentions : 10) pour :

- **Soutenir financièrement**, l'aménagement de 114 places de stationnement sur le parking mutualisé rue de la mer sur le site renaturé de Collignon au titre de la rénovation/extension d'Intechmer.
- **Signer** avec la ville de Cherbourg-en-Cotentin la convention de financement relative au projet d'aménagement de 114 places de stationnement sur le parking mutualisé rue de la mer sur le site renaturé de Collignon.
- **Dire** que les crédits afférents sont inscrits au budget principal 2024 à la prochaine décision modificative et seront prévus au budget principal 2025.
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Alexandrina LE GUILLOU

Annexe(s) :  
DQE-PARKING  
CONVENTION DE FINANCEMENT

**14 NOVEMBRE 2024**

Date d'envoi de la convocation : le 31/10/2024

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 159

Nombre de votants : 180

A l'ouverture de la séance

**Secrétaire de séance : LE GUILLOU Alexandrina**

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 14 novembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

**Etaient présents :**

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Nouredine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BRISSET Franck, BROQUAIRE Guy, BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth, CAILLOT Annick, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, FAGNEN Sébastien, FAUDEMERE Christian, MESNIL Catherine suppléante de FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, BUHOT Léopold suppléant de GANCEL Daniel, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam, HARDY René, HAYÉ Laurent, HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HELAOUET Georges, HERVY Isabelle, HOULLEGATTE Valérie, HURLLOT Juliette, BAUDE André suppléant de JOUANNEAULT Tony, JOZEAU-MARIGNE Muriel, HOSTINGUE Yveline suppléante de LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOINE Morgan, LEMONNIER Charles suppléant de LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LEROSIGNOL Françoise (jusqu'à 19h00), LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LEVAVASSEUR Jocelyne, TRAVERT Henri suppléant de MABIRE Caroline, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri,

MONTRIEUL-XAMENA Valérie, MORIN Daniel, MOUCHEL Ev  
MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, BIGARRE Marie  
PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PERROTTE Thomas, PIQUOT Jean-Louis,  
POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie,  
ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice,  
ROUSSEAU François, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOURISSE Claudine (jusqu'à  
19h30), TARIN Sandrine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TINCELIN Christiane,  
TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-  
Paul, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

### **Ont donné procurations**

AMIOT Florence à HAMEL Estelle, BERNARD Christian à BOUSSELMAME Noureddine,  
BRANTONNE Pascal à PECORARO Yvonne, DESTRES Henri à AMIOT Guy, DUVAL Karine  
à ROUELLÉ Maurice, GASNIER Philippe à GUILLEMETTE Nathalie, HAMON-BARBÉ  
Françoise à MAGHE Jean-Michel, HERY Sophie à FRANCOISE Bruno, HULIN Bertrand à  
BERHAULT Bernard, LE POITTEVIN Lydie à GENTILE Catherine, LEJEUNE Pierre-François  
à MARTIN Patrice, LEMOIGNE Sophie à ARRIVÉ Benoît, LERENDU Patrick à  
MARGUERITTE David, LEROSSIGNOL Françoise à BRIENS Eric (à partir de 19h00),  
MABIRE Edouard à GIOT Gilbert, MARTIN-MORVAN Véronique à LEFER Denis, PERRIER  
Didier à MORIN Daniel, PLAINEAU Nadège à COUPÉ Stéphanie, SANSON Odile à  
MOUCHEL Jacky, SCHMITT Gilles à LEGOUPIL Jean-Claude, SOLIER Luc à GERVAISE  
Thierry, SOURISSE Claudine à LEPOITTEVIN Gilbert (à partir de 19h30), VARENNE Valérie  
à CATHERINE Arnaud.

### **Absents/Excusés :**

BALDACCI Nathalie, BROQUET Patrick, FALAIZE Marie-Hélène, HUREL Karine, JEANNE  
Dominique, LE PETIT Philippe, LECHEVALIER Isabelle, LEPLEY Bruno, MAUQUEST Jean-  
Pierre, PELLERIN Jean-Luc, PIC Anna, SIMON François.

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 10/02/2025



ID : 050-200056844-20250207-DEL2025\_013-DE

**MAÎTRE DE L'OUVRAGE**  
**VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**OPERATION**  
**AMÉNAGEMENT DE COLLIGNON**  
**TOURLAVILLE**

**29/07/2023**

<b>DQE</b>	<b>DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF</b>
------------	-------------------------------------

**LOT UNIQUE**



Sempervirens Paysagistes-urbanistes  
Capital de 45 000€  
95, rue de Vaugirard  
75006 Paris – France  
0033(0)6 98 12 27 68  
0033(0)1 42 22 37 70



LAINÉ MAÎTRISE D'OEUVRE  
1 place du Vermandois – Résidence GUERNESEY – Appt 2  
CHERBOURG-OCTEVILLE  
50130 CHERBOURG EN COTENTIN  
TéI : 07.83.59.13.95 – Fax : 09.59.97.50.14  
Courriel : laine.lmo@free.fr

## AMENAGEMENT DU PARKING SUD

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 10/02/2025



ID : 050-200056844-20250207-DEL2025\_013-DE

N°	Articles	Unité	Quantité	Prix €	Total €	
						Total €
<b>1</b>	<b>TERRASSEMENT</b>					
<b>1.1</b>	<b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b>					
1.1,1	Installation de chantier pour l'ensemble du marché	forfait	1	9 000,00		9 000,00
1.1,2	Signalisation temporaire de chantier sur voies secondaires et/ou résidentielles pour l'ensemble du marché	forfait	1	1 000,00		1 000,00
1.1,3	Protection du chantier pour l'ensemble du marché	forfait	1	3 000,00		3 000,00
1.1,4	Marquage et piquetage des ouvrages souterrains sur site avant démarrage des travaux	m²	6 200	0,50		3 100,00
1.1,5	Sondage pour recherche de réseaux	m3	0	8,00		0,00
<b>1.3</b>	<b>Dépose</b>					
1.3,1	Dépose de bordure ou caniveau béton de toutes dimensions	ml	7,00	6,00		42,00
<b>1.4</b>	<b>TERRASSEMENT</b>					
<b>1.4.4</b>	<b>Terrassement généraux</b>					
1.4,4,2	Terrassement en déblais en terrain de toute nature avec stockage sur site pour mise à la cote du fond de forme des voiries, stationnements, trottoirs...	m³	2 000,00	6,50		13 000,00
1.4,4,6	Terrassement en remblai à partir de matériaux du site stockés y compris compactage	m³	2 000,00	7,00		14 000,00
1.4,4,7	Terrassement en remblai à partir de matériaux de type tout venant stockés y compris compactage pour sous couche de cheminements, stationnements et voiries	m³	800,00	7,00		5 600,00
<b>1.5</b>	<b>Espaces verts</b>					
1.5,1	Reprise de terre végétale stockée sur place pour nivellement et création d'espaces verts.	m³	0,00	5,00		0,00
1.5,2	Apport de terre végétale, mise en place dans fosse de plantation et régamage pour les espaces verts.	m³	670,00	20,00		13 400,00
	<b>TOTAL TERRASSEMENT</b>				H.T.	<b>62 142,00</b>
<b>2</b>	<b>VOIRIE</b>					
<b>2.1</b>	<b>Compactage et essais</b>					
2.1,1	Réglage et compactage des fonds de forme	m²	3 100,00	0,80		2 480,00
<b>2.2</b>	<b>GEOTEXTILE</b>					
2.2,1	Fourniture et mise en place d'une nappe en fibre de polyester non tissée de classe 5	m²	6 200,00	1,30		8 060,00
<b>2.3</b>	<b>COUCHES DE FORME</b>					
2.3,1	Fourniture et mise en œuvre de GNT A 20/40 toute hauteur	m³	375,00	40,00		15 000,00
2.3,2	Fourniture et mise en œuvre de GNT A 0/100 sur 60cm d'épaisseur sous stationnement	m³	900,00	22,50		20 250,00
2.3,2	Fourniture et mise en œuvre de GNT A 0/100 sur 70cm d'épaisseur sous voirie	m³	1 100,00	22,50		24 750,00
<b>2.4</b>	<b>COUCHES D'ASSISE</b>					
2.4,1	Fourniture et mise en œuvre de GNT A 0/31,5 sur 15cm d'épaisseur sous stationnement	m³	150,00	40,00		6 000,00
2.4,2	Fourniture et mise en œuvre de GNT A 0/31,5 sur 10cm d'épaisseur sous voirie	m³	160,00	40,00		6 400,00
2.4,5	Fourniture et mise en œuvre de Grave bitume 0/14 sur 10cm, classe 3, y compris couche d'accrochage et plus value pour mise en œuvre manuelle	m³	160,00	200,00		32 000,00
<b>2.5</b>	<b>REVETEMENT DE VOIRIE</b>					
<b>2.5.1</b>	<b>Monocouche</b>					
2.5,1,2	Fourniture et mise en œuvre d'une couche d'imprégnation	m²	1 600,00	3,00		4 800,00
<b>2.5.4</b>	<b>Béton bitumineux noir</b>					
2.5,4,4	Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement en béton bitumineux BBSG 0/10 dosé à 150 kg/m²	m²	1 600,00	17,00		27 200,00
<b>2.5.6</b>	<b>Mélange terre-pierre</b>					
2.5,6,1	Fourniture et mise en œuvre de mélange terre-pierre engazonné (60% pierre 20-40 et 40% terre végétale) sur 15cm	m3	90,00	45,00		4 050,00
<b>2.5.7</b>	<b>Sois pavés enherbés</b>					
2.5,7,1	Fourniture et pose de pavés de coquille d'huître à joints engazonnés avec structure fertile	m²	400,00	100,00		40 000,00
2.5,7,2	Fourniture et pose de pavés granit blanc 10x10cm à joints engazonnés avec structure fertile pour marquage des places	ml	100,00	15,00		1 500,00
<b>2.6</b>	<b>REVETEMENT DE TROTTOIRS</b>					
<b>2.6.10</b>	<b>Platelage bois</b>					
2.6,10,1	Platelage bois sur poutres et poteaux bois	m²	150,00	250,00		37 500,00
<b>2.7</b>	<b>BORDURES</b>					
<b>2.7.1</b>	<b>Bordures en béton</b>					
2.7,1,2	Fourniture et pose de bordures béton T2 avec 12cm de vue	ml	50,00	26,00		1 300,00
2.7,1,3	Fourniture et pose de bordures béton T2 avec 2cm de vue	ml	460,00	26,00		11 960,00
<b>2.7.5</b>	<b>Bordures en Bois</b>					
2.7,5,3	Fourniture et pose de chasses-rues en bois chêne de 1,00ml	u	128,00	80,00		10 240,00
<b>2.7.6</b>	<b>Portique en bois anti-camping car</b>					

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 10/02/2025



ID : 050-200056844-20250207-DEL2025\_013-DE

2.7.6.1	Dépose portique existant				
2.7.6.2	Portique en bois anti-camping car				
TOTAL TERRASSEMENT					H.T. 255 690,00
<b>3 SIGNALISATION</b>					
<b>3.1 SIGNALISATION HORIZONTALE</b>					
<b>3.1.1 Peinture</b>					
3.1.1.1	Mise en œuvre de peinture de marquage au sol pour bande STOP	ml	2,50	4,50	11,25
3.1.1.4	Mise en œuvre de peinture de marquage au sol pour passage piéton avec bandes de 0.50mx2.50m espacées de 0.50m	ml	15,00	4,50	67,50
<b>3.1.2 Résine</b>					
3.1.2.1	Mise en œuvre de résine de marquage au sol pour bande STOP	ml	0,00	8,00	0,00
3.1.2.4	Mise en œuvre de résine de marquage au sol pour passage piéton avec bandes de 0.50mx2.50m espacées de 0.50m	ml	0,00	8,00	0,00
<b>3.2 SIGNALISATION VERTICALE</b>					
<b>3.2.0 FOURREAUX DE SIGNALISATION</b>					
3.2.0.1	Fourniture et pose de fourreaux pour support de section Ø76	u	5,00	120,00	600,00
<b>3.2.1 Supports</b>					
3.2.1.2	Fourniture et pose de support de signalisation de police droit h=2.70m	u	5,00	180,00	900,00
<b>3.2.2 Pannoneaux</b>					
3.2.2.4	Fourniture et pose de panneau type M6 classe 2 DG	u	3,00	140,00	420,00
<b>3.2.3 Panneaux</b>					
3.2.3.3	Fourniture et pose de panneau type AB4 (STOP) classe 2 DG, dimension gamme normale	u	1,00	150,00	150,00
3.2.3.4	Fourniture et pose de panneau type B (interdiction) classe 2 DG, dimension gamme normale	u	3,00	150,00	450,00
3.2.3.8	Fourniture et pose de panneau type B52 (zone de rencontre) ou B53 (fin de zone de rencontre) classe 2 DG, dimension gamme normale	u	2,00	160,00	320,00
<b>3.2.4 Panneaux pédagogiques Acier inox gravé</b>					
3.2.4.1	Fourniture et pose de panneau pédagogique	u	2,00	1 000,00	2 000,00
TOTAL SIGNALISATION					H.T. 4 918,75
<b>4 ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES</b>					
<b>4.1 TRANCHEES</b>					
<b>4.1.3 Tranchée drainante</b>					
4.1.3.1	Réalisation d'une tranchée drainante avec drain Ø90 enrobé de 20/40 (0,50ml de large et 0,40ml de hauteur) enrobé dans un géotextile	ml	470,00	40,00	18 800,00
TOTAL ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES					H.T. 18 800,00
<b>5 BASSE TENSION - Demande CAC</b>					
<b>5.1 Tranchée pour conduites</b>					
5.1.1	Tranchée en terrain ordinaire, en tranchée commune ou seule, pour pose de câbles basse tension, toutes fournitures, toutes sujétions	ml	110,00	25,00	2 750,00
<b>5.2 Grillage avertisseur</b>					
5.2.1	Fourniture et mise en place d'un grillage avertisseur ROUGE	ml	110,00	1,00	110,00
<b>5.3 Matériaux de remplacement et remblaiement</b>					
5.3.1	Fourniture et mise en place de sable	m³	30,00	27,00	810,00
<b>5.3 FOURREAUX</b>					
<b>5.3.1 Fourreaux</b>					
5.3.1.3	Gaine polyéthylène type TPC de diamètre Ø90mm extérieur	ml	110,00	3,00	330,00
<b>5.7.9 Chambre de tirage</b>					
5.7.9.1	Chambre de tirage L2T	u	1	380,00	380,00
5.7.9.2	Trappe de fermeture 250 KN pour chambre de tirage L2T	u	1	150,00	150,00
TOTAL BASSE TENSION					H.T. 4 530,00
<b>6 ESPACES VERTS</b>					
<b>6.1 Transplantation plantation en régie</b>					
1.5.1	Fourniture et pose de plantations de renaturation	m²	4 200,00	6,00	25 200,00
TOTAL ALLEES ET ESPACES VERTS					H.T. 25 200,00

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 10/02/2025



ID : 050-200056844-20250207-DEL2025\_013-DE

nombre de places financées par la CAC  
nombre de places total du parking

1	TERRASSEMENT	62 142,00
	<i>hors participation CAC 30 places</i>	<i>45 788,84</i>
	<i>participation CAC 30 places</i>	<i>16 353,16</i>
2	VOIRIE	255 690,00
	<i>hors participation CAC 30 places</i>	<i>188 403,16</i>
	<i>participation CAC 30 places</i>	<i>67 286,84</i>
3	SIGNALISATION	4 918,75
	<i>hors participation CAC 30 places</i>	<i>3 624,34</i>
	<i>participation CAC 30 places</i>	<i>1 294,41</i>
4	ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES	18 800,00
	<i>hors participation CAC 30 places</i>	<i>13 852,63</i>
	<i>participation CAC 30 places</i>	<i>4 947,37</i>
5	BASSE TENSION - Demande CAC	4 530,00
6	ESPACES VERTS	25 200,00
	<i>hors participation CAC 30 places</i>	<i>18 568,42</i>
	<i>participation CAC 30 places</i>	<i>6 631,58</i>
	<b>MONTANT TOTAL HT (en Euro) :</b>	<b>371 280,75</b>
	MONTANT TVA à 20 % (en Euro) :	74 256,15
	<b>MONTANT TOTAL TTC (en Euro) :</b>	<b>445 536,90</b>
	<b>MONTANT TOTAL (hors participation CAC 30 places) HT (en Euro) :</b>	<b>270 237,39</b>
	MONTANT TVA à 20 % (en Euro) :	54 047,48
	<b>MONTANT TOTAL (hors participation CAC 30 places) TTC (en Euro) :</b>	<b>324 284,87</b>

Part Communauté d'agglomération du Cotentin 30 places au prorata des 114  
places aménagées  
BASSE TENSION - Demande CAC

96 513,36

4 530,00

**MONTANT TOTAL HT (en Euro) :**  
MONTANT TVA à 20 % (en Euro) :  
**MONTANT TOTAL TTC (en Euro) :**

**101 043,36**

**20 208,67**

**121 252,03**



## CONVENTION DE FINANCEMENT D'AMENAGEMENT DE 114 PLACES DE STATIONNEMENT RUE /DE LA MER POUR LE PARKING MUTUALISE INTECHMER/ SITE RENATURE DE COLLIGNON

ENTRE

**La Ville de Cherbourg-en-Cotentin** représentée par **Monsieur ARRIVE Benoit, Maire**, dont le siège est situé 10 place Napoléon, 50100 Cherbourg-en-Cotentin, agissant en vertu d'une délibération n°DEL\_2023\_002 du Conseil Municipal en date du 8 février 2023 et d'une décision n°XXX, en date du XXX,

Ci-après dénommée « **la Ville** ».

ET

**La Communauté d'Agglomération du Cotentin** représentée par **Monsieur MARGUERITTE David, Président**, dont le siège social est situé 8 rue des Vindits, 50130 Cherbourg-en-Cotentin, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire de Président en date du XXX, dûment habilité à cet effet.

Ci-après dénommée « **L'Agglomération** ».

### PREAMBULE

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a engagé un programme de rénovation-extension du site d'Intechmer et dans ce cadre elle a déposé un permis de construire prenant en compte les enjeux de stationnement.

En parallèle la commune de Cherbourg en Cotentin a décidé d'engager des travaux d'aménagement de renaturation du bord de mer du site de Collignon conformément au schéma directeur d'aménagement qui a été réalisé en 2018.

Dans le cadre du projet de rénovation du site d'Intechmer, la Ville et l'Agglomération se sont concertées afin de concevoir une mutualisation des espaces de stationnements entre les projets d'Intechmer et du schéma d'aménagement de la zone de Collignon.

En effet, compte tenu de la concomitance des projets et des temporalités différentes d'usage des stationnements d'Intechmer et de Collignon, l'enjeu est de limiter l'imperméabilisation du site et les zones de stationnements inutiles dans un objectif de sobriété foncière et d'aménagement d'une transition douce vers le littoral.

En cohérence avec l'accès futur au bâtiment d'Intechmer, la Ville et l'Agglomération se proposent de mutualiser les stationnements dans un parking mutualisé au Sud, dont la contenance est contrainte par la présence de la zone humide, mais adapté aux besoins réels.

## CELA EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUI

### Article 1 - Objet de la Convention

La présente convention a pour objet d'organiser et de préciser les modalités de co-financement du projet d'aménagement de 114 places de stationnement boulevard de la mer et renaturation du site Collignon sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin réalisés par la **Ville** et notamment la participation financière de l'Agglomération.

### Article 2 - Répartition financière

Dans le cadre de son permis de construire pour la rénovation/extension d'Intechmer l'Agglomération a une obligation de réaliser 47 places de stationnement. Dans ce cadre, l'Agglomération en financera 30 et la Ville 17, correspondantes aux 17 places supprimées à l'Est pour la réalisation du cheminement piéton

Au vu des enjeux de ces deux projets, il a été convenu entre les deux collectivités de mutualiser la réalisation du stationnement de cette zone en actant une répartition de financement de l'équivalent de 30 places sur les 114 prévues ainsi que la réalisation d'un réseau futur pour la mise en œuvre de bornes de recharges pour véhicule électrique.

Ainsi, Il a été convenu, que :

- la Ville et l'Agglomération devront payer leur part de l'aménagement lié à leurs compétences et responsabilités respectives.
- que la maîtrise d'ouvrage des stationnements sur le parking Sud du site d'Intechmer serait portée par la commune de Cherbourg-en-Cotentin et que la part financière serait figée au vu de la validation des estimations de l'AVP de la renaturation du site de Collignon.

### Article 3 - Conditions financières

Les conditions financières de cette répartition sont détaillées dans l'estimation jointe, ce qui correspond à :

<b>Parking sud</b>	
montant HT (estimation DPGF AVP) 114 places	371 280,75 €
montant TVA	74 256,15 €
montant TTC	445 536,90 €
<b>PARTICIPATION Communauté d'agglomération du Cotentin</b>	
montant HT (30 places)	96 513,36 €
basse tension (demande Cotentin)	4 530,00 €
montant HT (30 places + réseau)	101 043,36 €
montant TVA	20 208,67 €
montant TTC	<b>121 252,03 €</b>

## Article 4 - Versement des participations financières

### 4-1 Avances et acomptes

Une avance de 20% du montant de la participation accordée par l'Agglomération sera versée à la signature de la convention.

Deux acomptes maximum successifs pourront être versés (dans la limite de 80% de la participation) sur présentation d'une demande de versement accompagnée d'un état récapitulatif des dépenses acquittées certifiées par le comptable.

### 4-2 Solde

L'appel de fond se fera au moment du lancement des consultations de travaux.

Le versement du solde est effectué sur justification de la réalisation du projet et de la conformité de ses caractéristiques avec celles visées par la décision attributive.

Les pièces justificatives de dépenses à produire sont constituées d'un état récapitulatif des dépenses acquittées certifiées par le comptable.

Le versement s'effectuera à :

Trésorier Principal Municipal de CHERBOURG  
Banque de France RC PARIS B 572104891  
BDF SAINT LO  
5 RUE Jean Dubois  
50009 SAINT LO CEDEX

Code banque : 30001  
Code guichet : 00297  
N° de compte : C501 0000000  
Clé RIB : 22

IBAN (International Bank Account Number)							BIC
FR21	3000	1002	97C5	0100	0000	022	BDFEFRPP CCT

## Article 5 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour la période de réalisation des travaux du parking soit au plus tard à la livraison du bâtiment neuf du site d'Intechmer.

## Article 6 - Communication

La Ville et l'Agglomération s'engagent par ailleurs à communiquer à tout moment sur la mutualisation de ce parking, notamment par l'apposition du logo de la Ville et l'Agglomération ou encore par la mention lors des manifestations publiques.

Les Parties conviennent de mettre en place des actions communes de communication pour faire connaître et valoriser cette mutualisation. Chacune des Parties s'engage à mener conjointement ces actions de communication en veillant à s'en informer mutuellement.

Nonobstant ce qui précède, chacune des Parties pourra mentionner le nom de l'autre Partie

ainsi qu'une description objective de cet accord-cadre dans sa communication, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant. D'une manière générale, chacune des Parties s'engage à ne pas nuire, de quelque façon que ce soit, à l'image, la réputation, aux marques de l'autre Partie.

### **Article 7 - Modalités de résiliation**

La présente convention pourra être résiliée de plein droit en cas d'accord des parties, ou par l'une ou l'autre des parties en cas d'inexécution par l'autre d'une ou plusieurs des obligations contenues dans ses diverses clauses ou pour motif d'intérêt général.

En cas de non-respect par l'une des parties des obligations contenues dans la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de 2 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception contenant mise en demeure d'avoir à exécuter l'obligation non-exécutée et restée sans effet.

Les parties ne peuvent prétendre à aucune indemnisation en cas de résiliation de la convention.

### **Article 8 - Droit applicable, litiges**

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de difficulté sur l'interprétation de l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, tout litige concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution de la convention sera porté devant le tribunal administratif de Caen., 3 rue Arthur le Duc, 14 000 CAEN.

Le présent accord est établi et signé en deux (2) exemplaires originaux.

Pour la Ville de Cherbourg-en-Cotentin  
Cotentin

Le Maire,

**Benoit ARRIVE**

Date :

Signature :

Pour la Communauté d'Agglomération du

Le Président,

**David MARGUERITTE**

Date :

Signature